



Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 28 juillet 2025 à 20h30

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le vingt-trois juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Pascal GUEZO, François BEDARD, Cyril LEGRAND, Maxime AUBERT, Ludovic JARNIER, Alain GUERRIER ; Mesdames Christelle QUEMARD, Uriell WINCKEL, Catherine BONNARD, Marie-Paule QUELLARD, Emilie HEDAN.

Excusé : Monsieur Baptiste PHILIPPOT.

Mme Uriell WINCKEL est désignée secrétaire de séance.

1- Approbation du Procès-Verbal du 3 juillet 2025

Le procès-verbal du 03 juillet 2025 a été préalablement envoyé aux conseillers municipaux. Mr le Maire souhaite ajouté au procès-verbal la phrase ci-dessous qui avait été proposée et validée par le conseil à savoir :

L'eau est et va être un enjeu primordial dans les prochaines décennies, tant en termes de qualité que de quantité. La révision du SAGE Vilaine est donc tout à fait pertinente.

Après délibération, et en prenant compte la proposition de monsieur le Maire, le Procès-Verbal du 03 juillet 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents

Mr le Maire propose d'ajouter les points 3 et 4 à l'ordre du jour. Le conseil municipal accepte.

2-Attribution des aides FEE

Mme Christelle QUEMARD et Mme Uriell WINCKEL explique au conseil que la commission CCAS s'est réuni pour étudier trois demandes d'aide FEE concernant des factures d'énergie. La commission à donner un avis favorable pour un dossier dont l'aide est de 411,76 euros, la part à charge pour la commune étant d'un montant de 61,76 euros le restant venant du département. Le second dossier est une demande nécessitant une aide dérogatoire que la commission à accepté, son montant sera calculé par l'assistante social suivant la demandeuse La troisième demande à été refusée par la commission a l'unanimité. Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, suit l'avis de la commission CCAS.

3-Reprise du Bar Le Canal

Mr le Maire annonce que deux repreneurs ont fait une offre de 19 000 euros qui à été validée par le tribunal du commerce de Vannes ; ils emménageront vers le 15 août dans le logement situé au-dessus du bar dont la gérance sera confiée à SOLIHA ainsi que le bail commercial.



Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 28 juillet 2025 à 20h30

Un DPE sera réalisé après la pose d'une membrane d'étanchéité sur les rampants des combles. Les futurs locataires vont rénover les deux pièces actuellement non occupées, aucune contrepartie pour les travaux ne leur sera donnée, mais le loyer restera inchangé, ce qui sera noté dans l'avenant au bail.

Les conseillers municipaux, donnent leurs accords de principe pour ces démarches.

4-Féerie de Noël

Mr le Maire propose que le même montant de 2800 euros TTC du spectacle 2024 soit alloué pour celui 2025. Les conseillers municipaux, après discussion, à l'unanimité renouvellent de la féerie de Noël pour 2025, et valide le montant de 2800 € maximum pour le spectacle.